



Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

24 août 2020

### **Acte de braconnage présumé de lynx**

#### **Le Service dépose une dénonciation pénale auprès du Ministère public**

**Le Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF) a déposé une plainte pénale contre inconnu auprès du Ministère public. Cette dénonciation intervient à la suite d'un témoignage anonyme d'un collaborateur présumé du SCPF affirmant avoir abattu un lynx. Le Service entend déterminer précisément les circonstances entourant cet éventuel acte de braconnage, afin de prendre, le cas échéant, les mesures nécessaires. Le SCPF condamne fermement tout acte de braconnage et rappelle qu'il lutte activement contre ce phénomène.**

Le Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF) a pris connaissance d'un témoignage anonyme d'un collaborateur présumé affirmant avoir abattu un lynx et diffusé dans le cadre de l'émission « Mise au Point » de la RTS. Le braconnage étant un délit de chasse poursuivi d'office, le SCPF a déposé une plainte pénale contre inconnu auprès du Ministère public. Le Service souhaite faire toute la lumière sur ce dossier et déterminer les circonstances de cet acte de braconnage présumé. Le cas échéant, il prendra les mesures qui s'imposent envers ce collaborateur présumé.

Le SCPF rappelle qu'il condamne fermement les actes de braconnage commis sur son territoire et qu'il lutte activement contre le braconnage de tous les animaux sauvages, y compris du lynx. Chaque soupçon de braconnage porté à connaissance du Service de la chasse, de la pêche et de la faune est traité par celui-ci et s'il s'avère fondé, est transmis aux autorités compétentes.

#### **Personne de contact**

**Peter Scheibler**, chef du Service de la chasse, de la pêche et de la faune, 027 606 70 05

